

AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

À Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) :

Marc Bélisle
Louis-Jean Garceau
Maricka Giguère
Josette Allard-Gignac
Jacques St-Louis

Lynn Gravel
Anthony Lafrenière-Gélinas
Marie-Josée Suzor
Jean-Yves Tremblay
Caroline Walker

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan est convoquée par monsieur le maire Yves Lévesque, pour être tenue au lieu ordinaire de ses séances, **le mardi 16 décembre 2025 à 17 h** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Déclaration d'ouverture par le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Usage conditionnel - 2681, chemin de la Baie-Martin

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande d'autorisation d'usage conditionnel portant sur l'exercice d'un usage de résidence de tourisme sur des lots situés dans les zones RV-8806 et RV-8807 à l'égard d'une résidence secondaire, en conformité avec les dispositions du Règlement sur les usages conditionnels SH-719-D.

4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 3103-3286, boulevard Royal

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur la construction d'un bâtiment commercial et le réaménagement du stationnement sur les lots 3 462 888 et 3 462 451 du cadastre du Québec, secteur Shawinigan.

5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 35, 5^e Avenue

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des travaux de modification des façades sur le lot 5 987 628 du cadastre du Québec, secteur Grand-Mère.

6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 80, 4^e Avenue

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur le remplacement de portes et fenêtres sur les lots 3 035 510 et 3 035 512 du cadastre du Québec, secteur Grand-Mère.

7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 3650, chemin de Sainte-Flore

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur un agrandissement sur les lots 2 747 855, 3 708 172 et 3 708 173 du cadastre du Québec, secteur Grand-Mère.

8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 2580-2600, chemin du Lac-à-la-Pêche

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des travaux de démolition d'une cheminée sur le lot 3 272 157 du cadastre du Québec, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides.

9. Approbation de travaux - immeuble cité dans le cadre de la *Loi sur le patrimoine culturel* - Le Domaine Beauséjour

Objet : Approuver les travaux concernant un immeuble constitué à titre de site du patrimoine et assujetti à la *Loi sur le patrimoine culturel*, sis aux 2580-2600, chemin du Lac-à-la-Pêche et communément appelé Le Domaine Beauséjour. Il s'agit d'autoriser l'installation d'un enclos à chien et le retrait d'une cheminée de manière préventive pour le toit. Ces travaux doivent être approuvés par le conseil en vertu du Règlement SH-250 de la Ville de Shawinigan.

10. Avis de motion - Règlement SH-202.11 - modification au Règlement sur la construction, l'entretien et l'occupation des bâtiments SH-202

Objet : annoncer l'adoption éventuelle du Règlement SH-202.11 modifiant le Règlement sur la construction, l'entretien et l'occupation des bâtiments SH-202, ayant pour objet de mettre à jour les références aux codes de construction et règlements provinciaux en vigueur ainsi que de réviser la procédure reliée à la transmission d'un avis d'infraction lors d'une infraction à ce règlement.

11. Avis de motion - Règlement SH-777 - modification au Règlement 1209-A - Plan d'urbanisme ancienne Ville de Grand-Mère

Objet : annoncer l'adoption éventuelle du Règlement SH-777 modifiant le Règlement 1209-A, Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Grand-Mère afin de remplacer l'affectation « I3 – Industrie lourde » par une nouvelle affectation, soit l'affectation « I6 – Industrie et requalification », en bordure de l'avenue Chahoon, et définir les groupes d'usages compatibles dans cette nouvelle affectation.

12. Avis de motion - Règlement SH-550.100 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : donner avis de motion de l'adoption éventuelle du règlement SH-550.100 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'assurer la concordance avec le Règlement SH-777 modifiant le Règlement 1209-A, Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Grand-Mère.

13. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-776 - taxes et compensations 2026

Objet : annoncer l'adoption éventuelle du règlement SH-776 ayant pour objet d'établir les taux de taxes et compensations qui seront en vigueur pour l'année 2026 et déposer le projet de règlement à cette fin.

Ce règlement sur les taxes et compensations pour l'année 2026 est une continuité du budget adopté par le conseil.

Il a pour objet d'établir les taux de taxes et compensations qui seront en vigueur pour l'année 2026, en regard des différentes dépenses auxquelles la Ville doit faire face et des services offerts.

On y prévoit notamment, les taux de :

- la taxe pour le transport en commun et le transport adapté;
- la compensation pour le service d'aqueduc, d'égout et de vidange des fosses septiques;
- la compensation pour le service de cueillette, transport et traitement des matières résiduelles et des matières organiques;
- la compensation pour le service de ramassage de la neige;
- la compensation pour le service de contrôle des insectes piqueurs.

Les principaux droits et obligations qui en découlent pour les contribuables sont également établis. D'ailleurs, le taux d'intérêt et la pénalité applicables en cas de retard de paiement y sont prévus.

14. Adoption - projet de règlement SH-202.11 - modification au Règlement sur la construction, l'entretien et l'occupation des bâtiments SH-202

Objet : adopter le projet de Règlement SH-202.11 modifiant le Règlement sur la construction, l'entretien et l'occupation des bâtiments SH-202, ayant pour objet de mettre à jour les références aux codes de construction et règlements provinciaux en vigueur ainsi que de réviser la procédure reliée à la transmission d'un avis d'infraction lors d'une infraction à ce règlement.

15. Adoption - projet de règlement SH-777 - modification au Règlement 1209-A - Plan d'urbanisme ancienne Ville de Grand-Mère

Objet : adopter le projet de Règlement SH-777 modifiant le Règlement 1209-A, Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Grand-Mère afin de remplacer l'affectation « I3 – Industrie lourde » par une nouvelle affectation, soit l'affectation « I6 – Industrie et requalification », en bordure de l'avenue Chahoon, et définir les groupes d'usages compatibles dans cette nouvelle affectation.

16. Adoption - projet de Règlement SH-550.100 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : adopter le projet de Règlement SH-550.100 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'assurer la concordance avec le Règlement SH-777 modifiant le Règlement 1209-A, Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Grand-Mère.

17. Adoption - projet de Règlement SH-550.101 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : adopter le projet de Règlement SH-550.101 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- de permettre la définition du terme « prêt à camper » et l'encadrement des écrans d'intimité;
- d'autoriser l'usage acériculture (érablière) sur des lots situés dans la zone RV-8810, chemin du Lac-Caron;
- d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable à la zone C-9701, route des Défricheurs.

18. Adoption - projet de résolution - lot 5 987 628 du cadastre du Québec - 35, 5^e Avenue

Objet : sous l'autorité de l'article 93 (PL31) de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (LQ 2024, chapitre 2), statuer sur une demande visant à autoriser l'usage habitation multifamiliale de 16 logements (transformation d'un bâtiment commercial en immeuble à logements) sur un lot situé dans la zone commerciale C-2723.

19. Adoption - Règlement SH-1.117 - conseil municipal et ses comités, administration municipale, circulation, stationnement, garde et contrôle des animaux et tarification

Objet : adopter le Règlement SH-1.117 modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de l'administration municipale, de la circulation, du stationnement, de la garde et du contrôle des animaux ainsi que de la tarification.

Le présent règlement a pour objet de mettre à jour différentes dispositions du Règlement général SH-1 de la Ville, en fonction des nouvelles réalités.

Concernant le conseil municipal et ses comités, le titre 2 est modifié afin d'y établir le calendrier des séances du comité exécutif pour l'année 2026 ainsi que pour apporter des modifications aux modalités des activités courantes relatives aux

paiements. De plus, ce titre modifie la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), afin d'y ajouter un membre du conseil municipal de plus.

En matière d'administration municipale, le titre 3 est modifié afin d'apporter des précisions quant aux exceptions applicables aux délégations de pouvoir en lien avec les crédits de la Ville qui s'étendent sur plus d'un exercice financier.

Le titre 6 relatif à la circulation est modifié, afin que la limitation de vitesse à 40 km/h soit applicable sur la rue des Chalands de même que par l'ajout de traverses piétonnières sur l'avenue du Collège. Aussi, des modifications sont apportées au tracé dédié aux véhicules hors route afin de leur permettre un passage sur un tronçon de la piste cyclable de même que sur une emprise de rue à proximité du cœur villageois de Sainte-Flore.

Ce règlement modifie également le titre 7 relatif au stationnement afin d'y ajouter des permissions et des restrictions au stationnement sur différents tronçons de rues ou stationnements municipaux.

Le titre 8 relatif à la garde et au contrôle des animaux est modifié par la correction de la numérotation des articles en ajoutant « 8. » à toutes les références d'articles où la mention n'apparaît pas.

Concernant la tarification, le titre 13 est modifié de manière à mettre à jour certains tarifs qui n'avaient pas été indexés depuis plusieurs années, par un ajustement tenant compte du coût de la vie.

20. Adoption - Règlement SH-550.98 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : adopter le Règlement SH-550.98 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but, notamment :

- d'exiger la plantation, lors de l'émission de certains permis ou certificats ou de certaines déclarations de travaux, d'une quantité minimale d'arbres sur les terrains privés déjà construits et à construire, d'autres quantités, lorsque situés en bordure de certains lacs, et d'assurer une cohérence entre ces nouvelles normes par rapport aux normes déjà existantes;
- d'interdire certaines activités de vente au détail (articles à prix d'escompte, articles usagés et d'antiquités) dans les zones C-1342, C-1343 et C-1349 (avenue Saint-Marc et avenue Champlain);
- d'interdire certains commerces de gros, lourds ou para-industriels dans les zones C-1343 et C-1349 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement;
- d'ajouter des dispositions relatives à la protection sonore de certains usages en bordure de certains corridors routiers pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable.

21. Modification - résolution R 389-20-08-24

Objet : modifier la résolution R 389-20-08-24 afin de changer l'affectation maximale de 3 100 115 \$ par une affectation de 1 000 000 \$ à même les surplus accumulés, pour le financement de l'acquisition de 2 camions autopompes pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

22. Prolongation du contrat - location d'une pompe temporaire au réservoir d'eau potable Grand-Mère

Objet : autoriser la prolongation du contrat avec Location d'équipement BATTLEFIELD (QM) pour la fourniture d'une pompe temporaire au réservoir d'eau potable Grand-Mère. La nouvelle pompe d'urgence P4 n'a pu être mise en service dans les délais prévus et, en raison des problématiques observées et de la nécessité de maintenir l'équipement en fonction, il a été requis de prolonger le contrat de location de la pompe temporaire pour une période additionnelle, soit jusqu'à la fin du mois de décembre.

La dépense supplémentaire est évaluée à 75 000 \$, taxes en sus, selon l'entente de services, et ce, pour une durée additionnelle de location de 4 mois.

23. Reconnaissance de l'organisme et signature d'une entente - Shawinigan Snowcross

Objet : prolonger la reconnaissance de l'organisme et autoriser la signature d'une entente relative à l'octroi d'une aide financière à l'organisme pour l'évènement connu et désigné comme étant le « Grand Prix Snowcross Shawinigan », d'une durée de trois ans (éditions 2026, 2027, 2028). Le montant total de l'aide financière est de 25 367 \$ pour l'année 2026, ce montant étant majoré de 2.5 % par année pour les années 2027 et 2028, avec possibilité d'une bonification annuelle de 1 000\$ en vertu du Programme de soutien aux événements, version révisée 2025.

24. Demande au gouvernement du Québec - soutien financier accordé - superficie du territoire

Objet : demander au gouvernement du Québec d'adapter ses programmes de soutien financier destinés aux municipalités afin qu'ils tiennent compte, de manière explicite, de la superficie du territoire municipal, en complément des critères actuellement utilisés, tels que la population et la richesse foncière. De plus, le conseil désire faire valoir que cette adaptation est essentielle pour permettre à la Ville de Shawinigan, dont le territoire s'étend sur près de 730 km² et qui dessert une population tant dispersée que concentrée, d'assurer adéquatement l'entretien, la sécurité et la durabilité de ses infrastructures municipales tout en respectant ses obligations financières.

25. Période de questions

26. Levée de la séance

Donné à Shawinigan, ce 16 décembre 2025



Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint